

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 26 septembre 2018

13 membres du Conseil sur 24 étaient présents ou représentés, 3 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Madame la Rectrice :

Monsieur Francis BORDES
Madame Anne DAUVERGNE
Monsieur Jean-Christophe DUFLANC- Procuration à Madame Anne DAUVERGNE
Madame Sophie PROST

Membres désignés par Monsieur le Président de l'uB :

Madame Lucie CORBIN
Madame Géraldine FARGES
Monsieur Denis LOIZON
Madame Séverine MILLOTTE- Procuration à Monsieur Denis LOIZON
Monsieur Jake MURDOCH- Procuration à Madame Géraldine FARGES
Madame Véronique PARISOT
Madame Françoise SALVADORI
Monsieur Jean-Pierre SALVIDANT

Membres désignés par les membres du Conseil d'école :

Monsieur Vincent BONNAIRE
Madame Anne-Marie HOUILLON
Monsieur Laurent TAINURIER
Monsieur Éric VIOLETTE

Invités permanents :

Monsieur Gracian DIDIER
Madame Elsa LANG RIPERT

Invités :

Madame Cathy PERRET - CIPE

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du COSP du 27 avril 2018
- 2- Informations de rentrée 2018
- 3- Mises à jour des compositions des CPER
- 4- Réflexion sur la préprofessionnalisation en Licence
- 5- Bilan expérimentation e-portefolio
- 6- Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Denis LOIZON, Président du COSP, ouvre la séance.

1) Approbation du procès-verbal du 27 avril 2018.

M. Laurent TAINURIER souhaite que la proposition générale qui avait été faite lors de la séance du 27 avril 2018 d'un partenariat ESPE/CANOPE autour du numérique apparaisse sur le procès-verbal.

En l'absence d'autres remarques, M. Denis LOIZON soumet au vote des membres du COSP le procès-verbal de la séance du 27 avril 2018, qui est **approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés** (sous réserve de la modification demandée par M. Laurent TAINURIER).

2) Informations de rentrée 2018

Contexte ESPE :

- Les effectifs dans les différents départements de l'ESPE sont stables. A noter une augmentation des effectifs de M1 MEEF, et une hausse d'environ 15% d'inscriptions pour le département Denis Diderot. La rentrée s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes.
- Au niveau des personnels, la scolarité est restée stable ce qui a permis de faciliter le travail de la rentrée. Suite à la mutation interne de Mme Virginie LASJULLIRIAS, le poste de responsable financier reste non pourvu ce qui met en difficulté l'organisation administrative de l'ESPE. M. Gracian DIDIER assure l'intérim jusqu'au recrutement d'un nouveau responsable de service prévu pour le mois de janvier.
- Le CIPE accueille deux nouveaux personnels ; cependant, suite au départ de la conseillère pédagogique, une partie des formations est suspendue, faute de recrutement sur ce poste.
- L'enseignement à distance sera réparti à compter du 1^{er} janvier 2019 entre l'UFR Lettres et Philosophie et l'ESPE. Chaque composante récupérera en son sein une partie des personnels du CFOAD. Les difficultés majeures tiennent au fait de devoir réorganiser le CFOAD qui reposait jusque-là sur la mutualisation des activités et missions transversales entre ces composantes et sur le regroupement des personnels. Des réunions ont lieu tous les 15 jours avec la gouvernance.
- Le projet de master I-site PIECE (département Denis Diderot) a été déposé. La réponse est attendue pour le mois de novembre.

Contexte UB :

La situation financière de l'UB s'assainit, avec des résultats 2017 positifs. Le budget global des laboratoires est maintenu et celui des UFR va légèrement augmenter. L'Université souhaitant maintenir la baisse du taux de rigidité (poids de la masse salariale à l'intérieur du budget de l'établissement), la campagne d'emplois 2019 sera contrainte, avec peu de postes publiés. Pour 2019, 20 emplois seront publiés sur la totalité de l'université (10 en 2018), 54 postes restent gelés (dont 13 de l'ESPE).

Contexte local et partenariat avec le Rectorat :

- De nouvelles concrétisations du partenariat ESPE/Rectorat vont être réalisées dans les mois à venir. L'ESPE participe notamment au projet « Dijon, académie apprenante », pour lequel les enseignants font partie de deux groupes de travail académique.
- Le Plan Académique de Formation est, depuis la rentrée 2018, désormais accessible aux enseignants de l'ESPE, quel que soit leur statut. L'ESPE a par ailleurs été associée aux réunions de travail concernant le PAF 1^{er} degré, ce qui a permis d'être en dialogue avec les DSDEN des départements sur la formation continue.
- Des partenariats entre l'ESPE (MEEF et enseignants-chercheurs) et des écoles-laboratoires de l'académie sont en train d'être montés, notamment avec le lycée Parriat de Montceau-les-Mines et le collège Jean Rostand de Quetigny. Ces établissements sont pour l'ESPE une richesse puisqu'ils mettent en place des expérimentations pédagogiques qui peuvent intéresser les étudiants et les enseignants de l'ESPE, et les enseignants-chercheurs de l'ESPE peuvent accompagner les projets des établissements sur des compétences qu'ils ont. Des demandes via la DAFOP ou la CARDIE émergent de la part de ces établissements concernant l'accompagnement sur la démarche scientifique par les enseignants-chercheurs.

3

Contexte national :

Il est difficile de savoir comment les ESPE doivent se situer : Monsieur le Ministre de l'Education nationale a exprimé le souhait que le Ministère de l'Education nationale reprenne la main sur la formation des enseignants, tout en laissant aux ESPE leur statut de composante universitaire. Beaucoup d'interrogations émergent quant à la formation des enseignants et notamment sur la place du concours (dès la L3 plutôt qu'en M1, ou à l'inverse en M2?). Le décrochage du 1^{er} et 2nd degré est également en discussion : cela impliquerait des rythmes et des échéances différents pour ces deux mentions MEEF, ce qui est difficile à entendre après tout le travail fait sur la culture commune et l'harmonisation des maquettes 1^{er} et 2nd degrés.

Des annonces sont attendues pour la fin du mois d'octobre ; Mme Elsa LANG RIPERT craint que le délai soit par la suite très court pour être opérationnel à la rentrée 2019. Mme Elsa LANG RIPERT ajoute que deux rapports alimentent la réflexion du Ministère : le rapport « FILATRE » et le rapport de Monique RONZEAU et Bernard SAINT GIRONS.

La notion de « Grande région académique » ajoute des incertitudes sur la place des ESPE : une ESPE par région ou fusion des ESPE ?

3) Mises à jour des compositions des CPER.

Afin de permettre la tenue des CPER plus tôt dans l'année, les présidents de CPER ont été destinataires d'un courrier de Mme Elsa LANG RIPERT les invitant à mettre à jour la composition de leur instance. Les modifications concernent notamment des changements de responsables de parcours, des départs de collègues et d'étudiants.

Mme Sophie PROST fait remarquer que la présence d'IEN dans les CPER Langues et Sciences de gestion n'est plus indispensable avec l'ouverture du master PLP (avec le CPER attaché au parcours qui devrait suivre). Mme Anne DAUVERGNE estime qu'il serait plus pertinent de solliciter un IPR d'espagnol, étant donné qu'il s'agit du flux le plus important d'étudiants après l'anglais. Mme Elsa LANG RIPERT ajoute que l'on pourrait solliciter également un chargé de mission du Rectorat, ce qui permettrait d'élargir le vivier et la réflexion.

M. Denis LOIZON rappelle la création du nouveau CPER en lien avec la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation, 4^{ème} mention de l'ESPE (parcours EBEP et 2A2P).

Mme Géraldine FARGES explique que le CPER de la licence est composé d'un nombre important de membres car il s'agit du même CPER pour les trois années de licence. Parmi les changements à signaler, la responsabilité de la L2 qui passe à Mme Marielle LE MENER, ainsi que des modifications des représentants des étudiants, avec l'intégration d'un représentant d'un étudiant qui a suivi le cursus EFEC à Nevers. Il devrait y avoir également des changements au niveau des représentants des débouchés professionnels, puisque Mme Géraldine FARGES est toujours en attente des confirmations de M. Fabien TISSERAND et M. Yannick CAUREL. En cas de non-confirmation de ces deux membres, une enseignante, pour la partie « débouché enseignement » ainsi que le chargé de mission du rectorat « relation –emploi » et conseiller de formation à la DAFPIC pour la partie « débouché formation ».

M. Denis LOIZON soumet au vote des membres les compositions des CPER (sous réserve des modifications ponctuelles des CPER Langues, Sciences de gestion et Licence EFEC), qui les approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme Lucie CORBIN ajoute que la composition du CPER PLP sera présentée lors du prochain COSP, après modification des statuts et du règlement intérieur de l'ESPE.

4) Réflexion sur la préprofessionnalisation en Licence.

Mme Elsa Lang RIPERT souhaite cette discussion sur la préprofessionnalisation en lien avec les pistes qui sont envisagées sur la réforme des ESPE et notamment le déplacement du concours en L3.

M. Denis LOIZON définit d'abord les notions de professionnalisation, de compétence professionnelle et de développement professionnel (cf annexe 1.-document projeté en séance).

- **Préprofessionnalisation MEF (cf. annexe 2.- document projeté en séance).**

Mme Chantal MASSON présente le dispositif de préprofessionnalisation MEF qui existe depuis 1987 et concerne 6 UFR (19 filières). Cette année, on compte 400 inscrits. La prépro MEF est la seule option transversale qui existe à l'Université de Bourgogne, qui représente de 2 à 5 crédits ECTS selon les UFR.

Les cours de la prépro MEF ont lieu le soir à partir de 17h30 et le samedi matin.

Mme Elsa LANG RIPERT estime qu'il est intéressant de mettre en perspective le taux de réussite au concours des étudiants qui ont suivi la prépro MEF, qui est relativement élevé selon les filières. Mme Chantal MASSON souligne qu'en SVT, là où ce taux de réussite est le plus élevé, la prépro MEF est une matière fondamentale pour les étudiants qui suivent la L3 « Biologie générale, Sciences de la Terre et de l'Univers », avec un stage de 3 semaines. Mme Elsa LANG RIPERT ajoute que le pourcentage d'étudiants inscrits en M1 MEEF et ayant suivi la prépro en licence est également relativement élevé.

5

Mme Chantal MASSON explique qu'il est de plus en plus difficile de trouver des lieux de stages pour les étudiants de prépro MEF du fait de l'importance des demandes au niveau des établissements par les étudiants de master MEEF, de licence EFEC et les EAP. Il faut noter également que certains étudiants qui suivent la prépro décident finalement de se réorienter suite à leur stage en établissement (environ 15 à 20% des inscrits).

Mme Sophie PROST souligne que toute une partie des futurs fonctionnaires stagiaires échappe à ce dispositif notamment ceux qui sont en dehors du cursus universitaire comme les stagiaires PLP et qui auraient sans doute besoin d'une démarche équivalente. Mme Elsa LANG RIPERT répond que c'est la raison pour laquelle plusieurs schémas de prépro doivent être envisagés, en lien avec la réforme qui s'annonce.

- **Préprofessionnalisation EFEC (cf. annexe 3-document projeté en séance).**

Mme Géraldine FARGES présente le dispositif de préprofessionnalisation en licence EFEC.

Mme Françoise SALVADORI demande quelles sont les possibilités d'accueil en L3 EFEC pour les étudiants d'autres UFR. Mme Géraldine FARGES répond que cela est possible en théorie ; mais du fait des capacités d'accueil contraintes en L3, il n'est plus possible depuis plusieurs rentrées d'accueillir des étudiants d'autres UFR en L3 après l'admission de droit des L1 et L2 EFEC : les cohortes sont déjà au complet. Mme Françoise SALVADORI souligne qu'il existe un problème de compréhension des étudiants et de leurs familles qui croient qu'il faut

obligatoirement être inscrit en licence EFEC pour pouvoir intégrer le master MEEF PE et préparer le concours. Mme Elsa LANG RIPERT rappelle que le but de la licence EFEC n'est pas de préparer au concours de professeurs. Mme Lucie CORBIN souligne l'importance d'être clair sur ce point aussi bien au niveau des étudiants et futurs étudiants qu'au niveau des enseignants qui interviennent dans la licence EFEC.

Mme Géraldine FARGES rappelle que les capacités d'accueil sont obligatoires en licence EFEC du fait des moyens contraints de cette filière (ouverture notamment de la L3 et de la L2 Nevers à moyens quasi-constants et des moyens en enseignements clairement insuffisants). Mme Elsa LANG RIPERT souligne que sur la plateforme PARCOURSUP, il y a eu 1500 demandes pour une admission en licence EFEC Dijon et 1000 demandes pour Nevers (pour 70 places par site). Mme Lucie CORBIN ajoute que la licence EFEC est également très demandée par les bacheliers car il s'agit d'une licence généraliste et non disciplinaire. Par ailleurs, Mme Lucie CORBIN souligne le taux de réussite au concours de professeurs des écoles est plus élevé chez les étudiants qui ont suivi une licence disciplinaire plutôt qu'une licence Sciences de l'éducation.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle les pistes envisagées sur la préprofessionnalisation dans le rapport de M. le Recteur FILATRE sur l'amélioration de la formation initiale des professeurs des écoles, dans le but de renforcer la spécialisation progressive en licence et la préprofessionnalisation à destination des étudiants qui à ce stade envisagent de devenir enseignants :

6

- une licence adaptée de type pluridisciplinaire (qui pourrait s'apparenter à la licence EFEC ?) ;
- une spécialisation progressive au sein d'une licence disciplinaire (qui s'approche de la prépro MEF déjà en place à l'ESPE) ;
- une licence bi-disciplinaire avec des parcours majeures/mineures.

Mme Elsa LANG RIPERT explique que d'autres schémas ont été envisagés en réunions R-ESPE, et dépendent de la place qu'aura le concours dans la future formation des enseignants, ainsi que de sa nature.

5) Bilan expérimentation e-portefolio (cf. annexe 4.- document projeté en séance).

L'expérimentation e-portefolio se déroule depuis deux ans au sein de l'académie. L'année 2017-2018 a été consacrée à une évaluation de cette expérimentation. Pour rappel, il s'agit d'une expérimentation menée sur un faible échantillon.

Mme Cathy PERRET informe les membres du COSP qu'une rencontre a eu lieu à la fin de l'année universitaire entre les stagiaires, les tuteurs, les formateurs académiques, les membres de l'ESPE et les inspecteurs du Rectorat participant à l'expérimentation afin de discuter des résultats de cette évaluation.

Il est à noter que les stagiaires et les tuteurs ont apprécié d'être associés à l'expérimentation et que leurs points de vue aient été pris en compte dans l'évaluation finale.

Quelques éléments paraissent saillants :

- Aucun stagiaire de l'expérimentation ne s'est engagé dans une compétence qu'il ne maîtrise pas, ce qui est surprenant du point de vue des FA.
- Les acteurs estiment que le dispositif d'auto-évaluation en début d'année doit être fait par le stagiaire sans son tuteur, mais avec une plus grande explicitation du référentiel. En effet, le référentiel reste méconnu des stagiaires et des tuteurs.
- Du point de vue des acteurs, le fait que le stagiaire commence par travailler sur une compétence qu'il maîtrise n'est pas un problème puisque cela permet une mise en confiance du stagiaire sur la question de la réflexion sur le développement professionnel et l'acquisition de compétences plus importantes, pour pouvoir par la suite travailler un autre type de compétences.
- Les stagiaires doivent être davantage accompagnés par les tuteurs concernant le choix de la 1ère compétence à travailler.

L'outil e-portefolio reste confronté à des difficultés d'utilisation par les stagiaires, malgré les informations données à la rentrée. Il est perçu comme non-intuitif et demandant un investissement régulier pour son utilisation sous peine d'oublier son apprentissage. Les FA sont sollicités toute l'année sur ces difficultés d'utilisation de la plateforme M@gistère. Cette perception peut constituer un frein à l'utilisation de l'outil. L'accompagnement par une journée de formation (qui a eu lieu en décembre) apparaît par ailleurs nécessaire.

7

On remarque également que les typologies de travail sont variées et diffèrent entre les stagiaires et les tuteurs. Les accompagnements des FA sont eux aussi variés ; les pratiques vont s'étoffer et se diversifier dans l'année. Le carnet de bord n'a pas été utilisé par tous les tuteurs ni régulièrement ; une réflexion est à envisager pour trouver la place de cet outil dans le dispositif.

Les FA ont évalué les e-portefolio des stagiaires et les stagiaires ont également évalué les e-portefolio de leurs collègues :

- Il y a toujours un formateur qui évalue plus favorablement l'e-portefolio du stagiaire que l'autre ; les stagiaires vont avoir une position intermédiaire par rapport aux formateurs.
- L'outil e-portefolio n'a pas enregistré toutes les évaluations ; la moyenne qui est ensuite attribuée aux stagiaires ne prend pas en compte toutes les évaluations faites, ce qui pose un problème d'égalité entre les différents stagiaires.
- Des biais importants apparaissent dans le dispositif d'auto-évaluation ; les stagiaires qui vont le mieux s'autoévaluer sont les stagiaires qui vont être le moins bien évalués par leurs collègues, et inversement. De même, les stagiaires qui vont le moins bien s'autoévaluer sont

les stagiaires qui vont déclarer au départ le niveau de compétences le plus élevé, et inversement.

L'ensemble des acteurs reconnaît l'intérêt de l'expérimentation pour leur propre pratique professionnelle et leur développement professionnel en pointant l'intérêt du partage entre acteurs. Cependant, chaque stagiaire décide de l'étendue plus ou moins importante de partage de son e-portefolio. L'intérêt du e-portefolio est également souligné dans le cadre du PPCR.

Au-delà des aspects organisationnels, des réflexions sont à engager sur :

- La nature des compétences à développer par les stagiaires avec une explicitation des rôles respectifs des FA, des tuteurs et des institutions ;
- L'ergonomie de la plateforme ;
- L'évaluation du développement professionnel des stagiaires faite à l'issue de l'année scolaire (égalité de traitement des stagiaires).

En ce qui concerne l'amélioration technique de l'outil e-portefolio, M. Francis BORDES souligne qu'il s'agit d'un outil professionnel, qui nécessite une formation adaptée. De plus, il s'agit également d'un outil institutionnel, qui doit donc être porté par les tuteurs.

Mme Sophie PROST informe les membres du COSP que l'outil e-portefolio a été intégré à la maquette du DU PLP (stagiaires alternants), et qu'il servira d'outil « d'évaluation ». Elle rappelle que l'expérimentation initiale de l'e-portefolio est prévue pour 5 ans. Mme Sophie PROST ajoute que l'e-portefolio et le carnet de bord sont deux éléments complémentaires ; le carnet de bord est avant tout un outil destiné à formaliser les temps de rencontres et d'échanges entre stagiaires et tuteurs, et qui doit aider à identifier la ou les compétences qui doivent être travaillées dans l'e-portefolio.

8

6) Questions diverses.

Mme Françoise SALVADORI souhaite signaler le cas difficile d'un étudiant stagiaire en SVT qui a été affecté dans un établissement de la banlieue d'Auxerre, qui ne peut rencontrer sa tutrice établissement puisqu'il la remplace pendant qu'elle-même assure un service sur le site ESPE d'Auxerre. Mme Elsa LANG RIPERT s'engage à faire remonter ce cas lors de la Commission académique.

Mme Françoise SALVADORI souhaite également une communication des chiffres de réussite au master suite à la non-compensation des UE.

Mme Françoise SALVADORI regrette par ailleurs qu'il ne soit plus possible pour les étudiants redoublants qui ont validé l'UE « stage » de refaire leur stage l'année suivante.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, M. Denis LOIZON lève la séance à 12h30.

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle que les élections du Conseil d'école auront lieu le 27 novembre 2018, la composition du COSP sera donc vraisemblablement amenée à être modifiée.